



Agent contractuel de la fonction publique et auto-entrepreneur

Par **viresca**, le **11/07/2009** à **11:05**

Bonjour,
Je suis actuellement agent contractuel (CDD de 6 mois) dans une Mairie et je souhaiterai, tout en gardant cet emploi, devenir auto-entrepreneur.
Etant en CDD est ce que je suis soumise aux mêmes obligations que les fonctionnaires (:faire une déclaration à ma hierarchie au moins deux mois avant la création de mon entreprise)
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande.
Je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations